



Dépendance travail et logement en cdd

Par lili, le 16/03/2010 à 15:03

Bonjour, rn
voici mon cas: rn
mon mari a été embauché par une petite entreprise afin de gérer le restaurant dans l'absence du propriétaire qui ne souhaitait plus vivre en France. Dans un premier temps c'était un cdd de 3 mois. Ensuite le propriétaire a signé une promesse d'embauche en cdi qui devait commencer à la fin du cdd. Malheureusement le propriétaire n'a pas tenu sa promesse et nous a proposé un autre cdd de 6 mois. Pour motiver mon mari de le signer, il nous a parlé d'une sorte de contrat location-gérance à la fin de ce deuxième cdd. Ce deuxième cdd prendra fin bientôt et le propriétaire nous a dit qu'il ne souhaitait plus travailler avec nous. rn
Est-ce que le fait que mon mari a accepté un deuxième cdd au lieu d'un cdi laisse la promesse d'embauche en cdi sans valeur? rn
De plus mon mari travaille 75 heures par semaine mais n'est payé que 35 heures. Le propriétaire estime que les heures de travail supplémentaire sont rémunérées par le fait que nous bénéficions d'un logement de fonction qui est déclaré sur sa fiche de paie et pour lequel nous ne payons pas de loyer. Par conséquent la promesse d'embauche en cdi inclut le logement, que nous devons quitter bientôt. rn
Du fait que nous nous retrouvons dans une dépendance totale du propriétaire moi aussi j'ai travaillé dans ce restaurant sans être payé ou déclaré. Maintenant nous sommes dans la précarité et très bientôt sans emploi et sans logement. rn
Mise à part nous essayons de sortir de cette situation insupportable nous trouvons que ce n'est pas juste et voudrions aller au prud'homme avec notre cas. rn
Est-ce que quelqu'un a un conseil pour nous, comment procéder ou quelles chances nous avons compte tenu des faits? rn
Merci pour chaque réponse!